


Fonds Nymbus

États financiers
31 décembre 2025

Approuvé au nom de Nymbus Capital Inc.



Marc Rivet
Chef de la direction



Gabriel Cefaloni
Chef des placements

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1
Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus	5
Fonds obligations durables bonifiées Nymbus	13
Fonds Multistratégies Nymbus	21
Notes annexes	29



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de

Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus

Fonds obligations durables bonifiées Nymbus

Fonds Multistratégies Nymbus

(individuellement, le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints de chaque Fonds donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502
Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une

incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.¹

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

Montréal (Québec)

Le 30 mars 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n°A125840

Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus

États de la situation financière

(en dollars canadiens)

Aux 31 décembre 2025 et 2024

	2025 \$	2024 \$
Actifs		
Actifs courants		
Placements, positions acheteur (note 5)	174 813 370	84 079 272
Trésorerie	19 979 354	8 896 809
Montant à recevoir pour l'émission de parts	565 300	120 036
Intérêts à recevoir	1 585 478	730 825
	196 943 502	93 826 942
Passifs		
Passifs courants		
Placements, positions vendeur (note 5)	22 682 256	-
Découvert bancaire (note 13)	13 191 668	23 331 980
Montant à payer pour des parts rachetées	4 004 500	6 106
Frais de gestion à payer (note 10)	161 535	65 386
Primes de rendement à payer (note 10)	1 201 129	1 275 582
Charges à payer (note 10)	32 859	17 461
Distributions à payer	236 116	-
Intérêts à payer sur les titres vendus à découvert	280 556	-
	41 790 619	24 696 515
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	155 152 883	69 130 427

Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus

États de la situation financière (suite)

(en dollars canadiens)

Aux 31 décembre 2025 et 2024

	2025		2024	
	Nombre de parts émises et en circulation (note 6)	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$ (note 10)	Nombre de parts émises et en circulation (note 6)	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$ (note 10)
Catégorie A*	2 331	25 022	-	-
Catégorie F	12 016 731	146 890 031	5 289 264	61 463 282
Catégorie I	68 583	949 754	96 252	1 266 452
Catégorie J	556 391	6 890 419	547 172	6 400 693
Catégorie K* (USD)	33 268	397 657	-	-

	2025 \$	2024 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie, par part		

Catégorie A*	10,73	-
Catégorie F	12,22	11,62
Catégorie I	13,85	13,16
Catégorie J	12,38	11,70
Catégorie K* (USD)	11,95	-

* La catégorie A a été lancée le 8 mai 2025.

* La catégorie K a été lancée le 1^{er} novembre 2025.

Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus

États du résultat global

(en dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	2025 \$	2024 \$
Revenu		
Revenu d'intérêts aux fins de distribution	6 510 822	2 882 841
Gain (perte) de change sur trésorerie	(48 916)	18 860
Gain (perte) de change sur les opérations en devises	(321)	16 585
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	201 470	596 108
Gain (perte) net réalisé sur les dérivés	2 782 250	3 751 602
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les placements	2 432 820	1 932 361
Total du revenu (de la perte)	11 878 125	9 198 357
Charges		
Frais de gestion (note 10)	1 349 772	497 539
Primes de rendement (note 10)	1 203 630	1 275 582
Frais d'administration (note 10)	288 826	223 580
Coûts de transactions (note 7)	114 696	45 468
Charges d'intérêts	242 772	725 317
Total des charges	3 199 696	2 767 486
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	8 678 429	6 430 871
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Catégorie A*	2 022	-
Catégorie F	8 133 152	5 253 807
Catégorie I	83 797	319 084
Catégorie J	459 236	857 980
Catégorie K* (USD)	222	-
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Catégorie A*	0,88	-
Catégorie F	0,86	1,50
Catégorie I	1,17	2,27
Catégorie J	0,84	1,70
Catégorie K* (USD)	0,01	-

* La catégorie A a été lancée le 8 mai 2025.

* La catégorie K a été lancée le 1^{er} novembre 2025.

Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus

Tableaux des flux de trésorerie

(en dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	2025 \$	2024 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	8 678 429	6 430 871
Ajustements pour :		
Gain (perte) de change sur trésorerie	48 916	(18 860)
(Gain) perte net réalisé sur les placements	(201 470)	(596 108)
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les placements	(2 432 820)	(1 932 361)
Intérêts à recevoir	(574 097)	(479 500)
Charges à payer	15 398	3 139
Frais de gestion à payer	96 149	1 318 147
Primes de rendement à payer	(74 453)	-
Achats de placements	(110 949 395)	(79 379 977)
Produits de la vente de placements	45 531 843	25 449 208
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	<u>(59 861 500)</u>	<u>(49 205 441)</u>
Activités de financement		
Produit de l'émission d'actions rachetables	100 704 573	43 088 335
Montants versés pour le rachat de parts rachetables	(19 571 300)	(5 091 147)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	<u>81 133 273</u>	<u>37 997 188</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	21 271 773	(11 208 253)
Gain (perte) de change sur trésorerie	(48 916)	18 860
Trésorerie au début de l'exercice, montant net	<u>(14 435 171)</u>	<u>(3 245 778)</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice, montant net	<u>6 787 686</u>	<u>(14 435 171)</u>
Trésorerie	19 979 354	8 896 809
Découvert bancaire	(13 191 668)	(23 331 980)
Trésorerie à la fin de l'exercice, montant net	<u>6 787 686</u>	<u>(14 435 171)</u>
Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts perçus	5 656 169	2 882 841
Intérêts payés	37 784	725 317

Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus

Inventaire du portefeuille

(en dollars canadiens)

Au 31 décembre 2025

Actions/parts	Titre	%	Coût moyen \$	Juste valeur \$
	Positions acheteur	112,7		
	Obligations canadiennes	106,6		
3 000 000	Fonds de placement immobilier Allied, série E, remb. par antic., 3,11 %, 8 avril 2027	1,93	2 736 690	2 992 084
3 000 000	Fonds de placement immobilier Allied, série F, remb. par antic., 3,12 %, 21 février 2030	1,85	2 756 220	2 863 364
1 000 000	Fonds de placement immobilier Allied, série G, remb. par antic., 3,13 %, 15 mai 2028	0,64	879 110	987 692
2 600 000	Avenue Living (2014) L.P., remb. par antic., 5,11 %, 12 mai 2030	1,70	2 593 760	2 632 177
4 000 000	Avenue Living (2014) L.P., série B, 4,52 %, 25 septembre 2028	2,58	4 014 520	4 007 797
6 500 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, série 1, taux variable, remb. par antic., 3,70 %, 27 juillet 2081	4,03	6 080 200	6 259 055
2 000 000	Central 1 Credit Union, taux variable, remb. par antic., 2,39 %, 30 juin 2031	1,29	1 826 400	1 994 558
8 000 000	CI Financial Corp., 6,00 %, 20 septembre 2027	5,33	8 289 170	8 271 841
500 000	CI Financial Corp., 4,75 %, 3 avril 2028	0,33	500 280	506 513
11 000 000	L'Empire Vie, Compagnie d'Assurance-Vie, série 1, taux variable, remb. par antic., 3,63 %, 17 avril 2026	6,91	10 310 000	10 727 864
3 000 000	First West Credit Union, remb. par antic., 9,19 %, 9 août 2033	2,14	3 389 610	3 312 946
3 000 000	Compagnie Crédit Ford Canada, 7,38 %, 12 mai 2026	1,96	3 128 700	3 045 810
100 000	Compagnie Crédit Ford Canada, remb. par antic., 5,24 %, 23 mai 2028	0,07	100 522	102 377
5 000 000	Compagnie Crédit Ford Canada, remb. par antic., 5,67 %, 20 février 2030	3,33	5 138 600	5 171 359
11 000 000	Great-West Lifeco Inc., série 1, taux variable, remb. par antic., 3,60 %, 31 décembre 2081	6,71	9 923 250	10 406 285
500 000	Banque HomeEquity, 6,55 %, 18 octobre 2027	0,34	503 585	520 301
1 978 000	Banque HomeEquity, remb. par antic., 5,82 %, 13 août 2029	1,32	2 039 892	2 048 856
3 000 000	L'Ordre Indépendant des Forestiers, série 20-1, taux variable, remb. par antic., 2,89 %, 15 octobre 2035	1,83	2 778 600	2 837 533
4 500 000	Banque Laurentienne du Canada, série 1, taux variable, remb. par antic., 5,30 %, 15 juin 2081	2,83	4 258 125	4 383 575
11 000 000	Société Financière Manuvie, série 1, taux variable, remb. par antic., 3,38 %, 19 juin 2081	6,82	10 183 460	10 584 953
151 084	MaRS Development Trust (The), remb. par antic., 6,40 %, 4 février 2035	0,10	164 830	160 621
4 750 000	MCAP Commercial L.P., remb. par antic., 3,38 %, 26 novembre 2027	3,05	4 364 110	4 737 917
479 000	MCAP Commercial L.P., remb. par antic., 4,82 %, 4 mars 2030	0,32	479 920	489 040
5 980 000	Morguard Corp., 9,50 %, 26 septembre 2026	4,03	6 365 835	6 245 177
3 000 000	Morguard Corp., série I, 5,00 %, 14 octobre 2028	1,97	3 026 250	3 050 313
1 000 000	Northland Power Inc., taux variable, remb. par antic., 9,25 %, 30 juin 2083	0,71	1 103 650	1 097 566
300 000	NorthWest Healthcare Properties REIT, 5,02 %, 18 février 2028	0,20	304 974	304 728
12 996 000	NorthWest Healthcare Properties REIT, remb. par antic., 5,51 %, 18 février 2030	8,59	13 043 855	13 321 390
13 592 000	Original Wempi Inc., 7,79 %, 4 octobre 2027	9,32	14 475 945	14 462 762
850 000	Banque Royale du Canada, série BT, taux variable, perp., 4,20 %, 24 février 2027	0,53	851 932	816 989
2 000 000	Sagen MI Canada Inc., remb. par antic., 5,91 %, 19 mai 2028	1,35	2 108 940	2 088 665
1 250 000	Sagen MI Canada Inc., taux variable, remb. par antic., 4,95 %, 24 mars 2081	0,76	1 181 250	1 177 688
19 911 000	Sagikor Financial Co. Ltd., remb. par antic., 6,36 %, 20 juin 2029	13,31	20 359 568	20 649 145
572 275	SEC L.P. and Arci Ltd., à fonds d'amortissement, remb. par antic., 5,19 %, 29 août 2033	0,37	567 697	566 578
71 558	Strait Crossing Development Inc., 6,17 %, 15 septembre 2031	0,05	73 113	73 306
13 000 000	Financière Sun Life inc., série 21-1, taux variable, remb. par antic., 3,60 %, 30 juin 2081	8,06	11 535 910	12 498 263
			161 438 473	165 397 088
	Obligations américaines	6,07		
4 000 000	Bank of America Corp., taux variable, remb. par antic., 3,22 %, 15 septembre 2027	2,58	3 966 950	4 008 808
5 400 000	Pacific Life Global Funding II, taux variable, 2,98 %, 1 ^{er} février 2027	3,49	5 361 208	5 407 474
			9 328 158	9 416 282
	Total des positions acheteur		170 766 631	174 813 370

Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus

Inventaire du portefeuille (suite)

(en dollars canadiens)

Au 31 décembre 2025

Actions/parts	Titre	%	Coût moyen \$	Juste valeur \$
	Positions vendeur	(14,62)		
	Obligations canadiennes	(14,62)		
(5 000 000)	Gouvernement du Canada, 1,00 %, 1 ^{er} septembre 2026	(3,20)	(4 940 930)	(4 957 143)
(1 000 000)	Gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 ^{er} novembre 2026	(0,65)	(1 008 350)	(1 007 073)
(2 600 000)	Gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} mars 2030	(1,67)	(2 581 280)	(2 584 444)
(14 000 000)	Gouvernement du Canada, rendement réel, 4,00 %, 1 ^{er} août 2026	(9,11)	(14 182 420)	(14 133 596)
Total des positions vendeur			<u>(22 712 980)</u>	<u>(22 682 256)</u>
Total des placements			98,05	<u>152 131 114</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie			4,37	6 787 686
Autres actifs moins les passifs			(2,43)	(3 765 917)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la juste valeur			<u>100,00</u>	<u>155 152 883</u>

Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus

Inventaire du portefeuille

(en dollars canadiens)

Au 31 décembre 2025

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. L'évaluation de la juste valeur est décrite dans la section « Méthodes comptables significatives » de la note 3.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
	Niveau 2	Niveau 2
Actifs		
Obligations	174 813 370	84 079 272
Total des actifs	<u>174 813 370</u>	<u>84 079 272</u>
Passifs		
Obligations	(22 682 256)	-
Total des passifs	<u>(22 682 256)</u>	<u>-</u>
Total des actifs et des passifs	<u>152 131 114</u>	<u>84 079 272</u>

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 en raison de changements touchant la disponibilité de cours du marché ou de données de marché observables au cours des exercices à l'étude. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'a été classé au niveau 3 au cours des exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024.

Fonds obligations durables bonifiées Nymbus

États de la situation financière

(en dollars canadiens)

Aux 31 décembre 2025 et 2024

	2025 \$	2024 \$
Actifs		
Actifs courants		
Placements, positions acheteur (note 5)	149 592 883	125 857 217
Trésorerie	28 216 883	14 465 973
Intérêts à recevoir	1 381 821	1 088 582
	179 191 587	141 411 772
Passifs		
Passifs courants		
Découvert bancaire (note 13)	27 107 774	11 036 728
Montants à payer pour des parts rachetées	50	-
Frais de gestion à payer (note 10)	135 656	112 969
Primes de rendement à payer (note 10)	63 817	1 613 650
Charges à payer (note 10)	384 376	22 577
Distributions à payer	-	470 714
	27 691 673	13 256 638
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	151 499 914	128 155 134

Fonds obligations durables bonifiées Nymbus

États de la situation financière (suite)

(en dollars canadiens)

Aux 31 décembre 2025 et 2024

	2025		2024	
	Nombre de parts émises et en circulation (note 6)	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$ (note 10)	Nombre de parts émises et en circulation (note 6)	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$ (note 10)
Catégorie F	1 823 904	19 837 218	903 044	9 560 177
Catégorie H	11 197 784	123 484 360	10 175 798	109 407 122
Catégorie I	484 598	5 240 060	602 329	6 407 375
Catégorie J	266 942	2 938 276	260 430	2 780 460
			2025	2024
			\$	\$

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie, par part

Catégorie F	10,88	10,59
Catégorie H	11,03	10,75
Catégorie I	10,81	10,64
Catégorie J	11,01	10,68

Fonds obligations durables bonifiées Nymbus

États du résultat global

(en dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	2025 \$	2024 \$
Revenu		
Revenu d'intérêts aux fins de distribution	6 334 242	4 032 975
Revenu de dividendes	93 572	94 064
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(74 259)	138 238
Gain (perte) de change sur les opérations en devises	(6 700)	26 663
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	407 017	855 891
Gain (perte) net réalisé sur les dérivés	2 953 690	7 890 970
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les placements	(369 937)	1 582 727
Total du revenu (de la perte)	9 337 625	14 621 528
Charges		
Frais de gestion (note 10)	1 395 254	925 996
Primes de rendement (note 10)	421 409	1 613 650
Frais d'administration (note 10)	272 349	220 652
Coûts de transactions (note 7)	150 625	112 876
Charges d'intérêts	13	-
Autres charges	2 747	-
Total des charges	2 242 397	2 873 174
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7 095 228	11 748 354
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Catégorie F	752 642	909 582
Catégorie H	5 800 285	9 640 681
Catégorie I	383 194	842 652
Catégorie J	159 107	355 439
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Catégorie F	0,45	1,43
Catégorie H	0,56	1,42
Catégorie I	0,77	1,87
Catégorie J	0,61	1,49

Fonds obligations durables bonifiées Nymbus

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

(en dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

					2025
	Catégorie F \$	Catégorie H \$	Catégorie I \$	Catégorie J \$	Total \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	9 560 177	109 407 122	6 407 375	2 780 460	128 155 134
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	752 642	5 800 285	383 194	159 107	7 095 228
Transactions de parts rachetables					
Produit de l'émission de parts rachetables	18 500 360	8 276 953	-	-	26 777 313
Rachat de parts rachetables	(8 975 961)	-	(1 550 509)	(1 291)	(10 527 761)
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	481 890	3 342 188	242 432	73 012	4 139 522
Augmentation (diminution) nette provenant des transactions de parts rachetables	10 006 289	11 619 141	(1 308 077)	71 721	20 389 074
Distributions aux porteurs de parts rachetables					
Revenu de placement net	(401 451)	(1 920 975)	(210 649)	(39 217)	(2 572 292)
Gains en capital nets	(80 439)	(1 421 213)	(31 783)	(33 795)	(1 567 230)
Distributions nettes aux porteurs de parts rachetables	(481 890)	(3 342 188)	(242 432)	(73 012)	(4 139 522)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	10 277 041	14 077 238	(1 167 315)	157 816	23 344 780
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	19 837 218	123 484 360	5 240 060	2 938 276	151 499 914
					2024
	Catégorie F \$	Catégorie H \$	Catégorie I \$	Catégorie J \$	Total \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	3 352 124	44 043 417	2 128 500	2 444 030	51 968 071
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	909 582	9 640 681	842 652	355 439	11 748 354
Transactions de parts rachetables					
Produit de l'émission de parts rachetables	6 027 001	56 000 001	3 587 000	-	65 614 002
Rachat de parts rachetables	(683 993)	-	(1 286)	(19 300)	(704 579)
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	782 992	9 330 549	557 325	230 565	10 901 431
Augmentation (diminution) nette provenant des transactions de parts rachetables	6 126 000	65 330 550	4 143 039	211 265	75 810 854
Distributions aux porteurs de parts rachetables					
Revenu de placement net	(44 537)	(545 946)	(172 426)	(125)	(763 034)
Gains en capital nets	(782 992)	(9 061 580)	(534 390)	(230 149)	(10 609 111)
Distributions nettes aux porteurs de parts rachetables	(827 529)	(9 607 526)	(706 816)	(230 274)	(11 372 145)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 208 053	65 363 705	4 278 875	336 430	76 187 063
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	9 560 177	109 407 122	6 407 375	2 780 460	128 155 134

Fonds obligations durables bonifiées Nymbus

Tableaux des flux de trésorerie

(en dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	2025 \$	2024 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7 095 228	11 748 354
Ajustements pour :		
Gain (perte) de change sur trésorerie	74 259	(138 238)
(Gain) perte net réalisé sur les placements	(407 017)	(855 891)
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les placements	369 937	(1 582 727)
Intérêts à recevoir	(293 239)	(737 182)
Charges à payer	361 799	2 743
Frais de gestion à payer	22 687	1 359 695
Primes de performance à payer	(1 549 833)	-
Achats de placements	(103 801 082)	(132 111 357)
Produits de la vente de placements	80 102 496	56 554 365
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(18 024 765)	(65 760 238)
Activités de financement		
Produit de l'émission d'actions rachetables	26 777 313	65 629 002
Montants versés pour le rachat de parts rachetables	(10 527 711)	(704 579)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des réinvestissements	(470 714)	-
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	15 778 888	64 924 423
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2 245 877)	(835 815)
Gain (perte) de change sur trésorerie	(74 259)	138 238
Trésorerie au début de l'exercice, montant net	3 429 245	4 126 822
Trésorerie à la fin de l'exercice, montant net	1 109 109	3 429 245
Trésorerie	28 216 883	14 465 973
Découvert bancaire	(27 107 774)	(11 036 728)
Trésorerie à la fin de l'exercice, montant net	1 109 109	3 429 245
Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Dividendes perçus, déduction faite des retenues d'impôts	93 572	-
Intérêts perçus	6 041 003	3 295 793
Intérêts payés	13	-

Fonds obligations durables bonifiées Nymbus

Inventaire du portefeuille

(en dollars canadiens)

Au 31 décembre 2025

Actions/parts	Titre	%	Coût moyen \$	Juste valeur \$
	Obligations canadiennes	92,6		
	Positions acheteur			
7 049 000	Fonds de placement immobilier Allied, remb. par antic., 3,10 %, 6 février 2032	4,25	5 716 121	6 431 716
2 400 000	BCI QuadReal Realty, remb. par antic., 1,75 %, 24 juillet 2030	1,48	2 147 520	2 245 613
3 900 000	Brookfield Property Finance ULC, remb. par antic., 7,13 %, 13 février 2028	2,70	4 110 736	4 096 642
1 920 000	Canadian Core Real Estate L.P., remb. par antic., 4,48 %, 16 octobre 2029	1,29	1 953 312	1 950 640
93 000	La Société Canadian Tire Limitée, remb. par antic., 5,61 %, 4 septembre 2035	0,06	92 226	97 551
750 000	Capital Power Corp., série 3, taux variable, remb. par antic., 7,95 %, 9 septembre 2082	0,55	840 000	840 366
2 000 000	Centre hospitalier de l'Université de Montréal, série A, 4,45 %, 1 ^{er} octobre 2049	1,21	1 911 600	1 839 296
3 500 000	CI Financial Corp., 4,75 %, 3 avril 2028	2,34	3 501 960	3 545 591
2 000 000	Ville d'Ottawa, 3,25 %, 10 novembre 2047	1,05	1 579 780	1 588 406
70 000	Ville d'Ottawa, 3,10 %, 27 juillet 2048	0,04	55 824	53 894
5 200 000	Ville d'Ottawa, 4,10 %, 6 décembre 2052	3,08	4 713 228	4 673 103
2 725 000	Ville de Toronto, 5,20 %, 1 ^{er} juin 2040	1,94	2 930 983	2 941 884
3 800 000	Ville de Toronto, 4,40 %, 14 décembre 2042	2,45	3 775 830	3 711 352
6 000 000	Ville de Toronto, 3,20 %, 1 ^{er} août 2048	3,10	4 724 640	4 698 376
769 398	Dexter Nova Alliance G.P., à fonds d'amortissement, 2,82 %, 31 mai 2036	0,46	699 767	698 420
4 000 000	L'Empire Vie, Compagnie d'Assurance-Vie, série 1, taux variable, remb. par antic., 3,63 %, 17 avril 2026	2,57	3 680 000	3 901 041
2 841 581	First Nations ETF L.P., série 1A, à fonds d'amortissement, 4,14 %, 31 décembre 2041	1,82	2 682 452	2 756 821
2 900 000	Compagnie Crédit Ford Canada, remb. par antic., 5,58 %, 23 mai 2031	1,96	2 973 022	2 974 917
2 260 000	Société en commandite Holding FPI Granite, remb. par antic., 6,07 %, 12 avril 2029	1,60	2 427 918	2 424 905
500 000	Banque HomeEquity, 6,55 %, 18 octobre 2027	0,34	503 585	520 301
3 445 000	L'Ordre Indépendant des Forestiers, série 20-1, taux variable, remb. par antic., 2,89 %, 15 octobre 2035	2,15	2 938 755	3 258 433
1 000 000	Banque Laurentienne du Canada, série 1, taux variable, remb. par antic., 5,30 %, 15 juin 2081	0,64	950 000	974 128
1 500 000	Société Financière Manuvie, série 1, taux variable, remb. par antic., 3,38 %, 19 juin 2081	0,95	1 431 750	1 443 403
6 621 000	MCAP Commercial L.P., remb. par antic., 4,82 %, 4 mars 2030	4,46	6 607 252	6 759 784
2 520 000	Morguard Corp., 9,50 %, 26 septembre 2026	1,74	2 590 650	2 631 747
1 000 000	Newfoundland and Labrador Hydro, 3,60 %, 1 ^{er} décembre 2045	0,56	863 000	845 787
740 000	Northland Power Inc., taux variable, remb. par antic., 9,25 %, 30 juin 2083	0,54	816 701	812 199
300 000	NorthWest Healthcare Properties REIT, 5,02 %, 18 février 2028	0,20	304 974	304 728
6 550 000	NorthWest Healthcare Properties REIT, remb. par antic., 5,51 %, 18 février 2030	4,43	6 584 338	6 713 997
3 300 000	Société ontarienne de travaux d'infrastructure, série 07-A1, 4,70 %, 1 ^{er} juin 2037	2,26	3 434 757	3 421 350
196 000	Original Wempi Inc., 7,79 %, 4 octobre 2027	0,14	202 136	208 557
1 717 125	Ornge Issuer Trust, à fonds d'amortissement, 5,73 %, 11 juin 2034	1,21	1 847 180	1 835 114
5 554 000	Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,50 %, 17 avril 2037	3,76	5 540 254	5 695 215
1 000 000	Municipalité régionale de York, 3,75 %, 13 mai 2043	0,59	907 000	888 137

Fonds obligations durables bonifiées Nymbus

Inventaire du portefeuille (suite)

(en dollars canadiens)

Au 31 décembre 2025

Actions/parts	Titre	%	Coût moyen \$	Juste valeur \$
Obligations canadiennes				
Positions acheteur				
300 000	Rogers Communications Inc., 6,75 %, 9 novembre 2039	0,23	337 143	350 379
2 810 430	Royal Office Finance L.P., série A, à fonds d'amortissement, remb. par antic., 5,21 %, 12 novembre 2032	2,00	3 057 973	3 028 364
2 853 000	Sagen MI Canada Inc., remb. par antic., 3,26 %, 5 mars 2031	1,78	2 432 173	2 692 876
1 250 000	Sagen MI Canada Inc., taux variable, remb. par antic., 4,95 %, 24 mars 2081	0,78	1 181 250	1 177 688
6 800 000	Sagikor Financial Co. Ltd., remb. par antic., 6,36 %, 20 juin 2029	4,65	6 889 858	7 052 091
3 904 935	SEC L.P. and Arci Ltd., à fonds d'amortissement, remb. par antic., 5,19 %, 29 août 2033	2,55	3 856 993	3 866 062
1 800 000	SmartCentres REIT, série W, remb. par antic., 3,65 %, 11 décembre 2030	1,16	1 623 582	1 763 812
18 000 000	South Coast British Columbia Transportation Authority, 2,65 %, 29 octobre 2050	8,18	12 474 000	12 389 586
4 200 000	South Coast British Columbia Transportation Authority, 4,15 %, 12 décembre 2053	2,50	3 891 615	3 781 707
2 000 000	Financière Sun Life inc., série 21-1, taux variable, remb. par antic., 3,60 %, 30 juin 2081	1,27	1 610 000	1 922 810
11 800 000	TCHC Issuer Trust, série A, remb. par antic., 4,88 %, 11 mai 2037	8,18	12 239 741	12 389 758
200 000	TELUS Corp., remb. par antic., 4,40 %, 1 ^{er} avril 2043	0,12	173 976	183 261
830 000	Teranet Holdings L.P., remb. par antic., 6,10 %, 17 juin 2041	0,58	845 662	878 992
925 018	Winning Airports Authority Inc., à fonds d'amortissement, remb. par antic., 6,10 %, 20 novembre 2040	0,67	994 655	1 010 836
			<u>137 647 872</u>	<u>140 271 636</u>
Obligations britanniques		4,43		
Positions acheteur				
6 695 000	Anglian Water Services Financing PLC, remb. par antic., 4,53 %, 26 août 2032	4,34	6 563 527	6 570 265
148 000	Aviva PLC, 4,00 %, 2 octobre 2030	0,10	146 186	147 359
			<u>6 709 713</u>	<u>6 717 624</u>
Obligations américaines		0,46		
Positions acheteur				
715 000	AT&T Inc., remb. par antic., 5,10 %, 25 novembre 2048	0,46	644 201	700 267
			<u>644 201</u>	<u>700 267</u>
Fonds de placements hypothécaires		1,26		
Positions acheteur				
16 957	ACM Commercial Mortgage Fund	1,26	1 847 488	1 903 356
			<u>1 847 488</u>	<u>1 903 356</u>
Total des positions acheteur			146 849 274	149 592 883
Total des placements			98,74	146 849 274
Trésorerie et équivalents de trésorerie			0,73	1 109 109
Autres actifs moins les passifs			0,53	797 922
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la juste valeur			100,00	151 499 914

Fonds obligations durables bonifiées Nymbus

Juste valeur des instruments financiers

(en dollars canadiens)

Au 31 décembre 2025

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. L'évaluation de la juste valeur est décrite dans la section « Méthodes comptables significatives » de la note 3.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
	Niveau 2	Niveau 2
Actifs		
Obligations	147 689 527	124 051 633
Fonds hypothécaires	1 903 356	1 805 584
Total des actifs	149 592 883	125 857 217
Total des actifs et des passifs	149 592 883	125 857 217

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 en raison de changements touchant la disponibilité de cours du marché ou de données de marché observables au cours des exercices à l'étude. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'a été classé au niveau 3 au cours des exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024.

Fonds Multistratégies Nymbus

États de la situation financière

(en dollars canadiens)

Aux 31 décembre 2025 et 2024

	2025 \$	2024 \$
Actifs		
Actifs courants		
Placements, positions acheteur (note 5)	16 057 518	27 030 114
Trésorerie	31 227 356	21 671 640
Montant à recevoir pour l'émission de parts	2 000	12 666
Dividendes à recevoir	13 723	19 274
Actifs dérivés	67 119	1 880 213
	<u>47 367 716</u>	<u>50 613 907</u>
Passifs		
Passifs courants		
Placements, positions vendeur (note 5)	526 561	982 630
Montant à payer pour placements achetés	-	3 503 500
Frais de gestion à payer (note 10)	45 281	41 789
Primes de rendement à payer (note 10)	287 511	624 640
Charges à payer (note 10)	19 404	23 129
Distributions à payer	-	94 113
Passifs dérivés	104 732	1 037 240
	<u>983 489</u>	<u>6 307 041</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>46 384 227</u>	<u>44 306 866</u>

Fonds Multistratégies Nymbus

États de la situation financière (suite)

(en dollars canadiens)

Aux 31 décembre 2025 et 2024

	2025		2024	
	Nombre de parts émises et en circulation (note 6)	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$ (note 10)	Nombre de parts émises et en circulation (note 6)	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$ (note 10)
Catégorie A	39 365	350 022	32 408	296 784
Catégorie F	3 853 458	42 261 409	3 751 028	41 236 509
Catégorie I	303 889	3 220 556	204 453	2 266 265
Catégorie J	50 903	552 240	45 735	507 308
			2025 \$	2024 \$

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie, par part

Catégorie A	8,89	9,16
Catégorie F	10,97	10,99
Catégorie I	10,60	11,08
Catégorie J	10,85	11,09

Fonds Multistratégies Nymbus

États du résultat global

(en dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	2025 \$	2024 \$
Revenu		
Revenu d'intérêts aux fins de distribution	760 451	708 015
Revenu de dividendes	888 964	343 274
Distributions provenant de fonds sous-jacents	104 913	-
Gain (perte) de change sur trésorerie	(473 185)	276 148
Gain (perte) de change sur les opérations en devises	(118 041)	(26 052)
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	2 096 248	240 174
Gain (perte) net réalisé sur les dérivés	3 953 654	2 835 689
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les placements	396 825	442 519
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les dérivés	118 549	(100 591)
Total du revenu (de la perte)	7 728 378	4 719 176
Charges		
Frais de gestion (note 10)	569 647	353 851
Primes de rendement (note 10)	287 511	624 640
Frais d'administration (note 10)	259 525	235 624
Coûts de transactions (note 7)	138 612	75 652
Impôts étrangers retenus à la source	153 613	114 540
Charges d'intérêts	415	398
Charges liées aux dividendes	21 730	60 906
Autres charges	7 846	-
Total des charges	1 438 899	1 465 611
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 289 479	3 253 565
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Catégorie A	30 121	(3 098)
Catégorie F	5 921 510	2 866 991
Catégorie I	284 002	324 304
Catégorie J	53 846	65 368
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Catégorie A	0,88	(0,10)
Catégorie F	1,39	1,10
Catégorie I	1,15	1,88
Catégorie J	1,18	1,67

Fonds Multistratégies Nymbus

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

(en dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

					2025
	Catégorie A \$	Catégorie F \$	Catégorie I \$	Catégorie J \$	Total \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	296 784	41 236 509	2 266 265	507 308	44 306 866
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	30 121	5 921 510	284 002	53 846	6 289 479
Transactions de parts rachetables					
Produit de l'émission de parts rachetables	23 117	38 016 781	670 289	-	38 710 187
Rachat de parts rachetables	-	(42 913 391)	-	(8 914)	(42 922 305)
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	38 009	4 163 398	470 913	63 978	4 736 298
Augmentation (diminution) provenant des transactions de parts rachetables	61 126	(733 212)	1 141 202	55 064	524 180
Distributions aux porteurs de parts rachetables					
Revenu de placement net	(710)	(263 522)	(129 700)	(5 618)	(399 550)
Gains en capital nets	(37 299)	(3 899 876)	(341 213)	(58 360)	(4 336 748)
Remboursement de capital	-	-	-	-	-
Distributions nettes aux porteurs de parts rachetables	(38 009)	(4 163 398)	(470 913)	(63 978)	(4 736 298)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	53 238	1 024 900	954 291	44 932	2 077 361
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	350 022	42 261 409	3 220 556	552 240	46 384 227
					2024
	Catégorie A \$	Catégorie F \$	Catégorie I \$	Catégorie J \$	Total \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	-	14 911 149	1 277 249	339 591	16 527 989
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(3 098)	2 866 991	324 304	65 368	3 253 565
Transactions de parts rachetables					
Produit de l'émission de parts rachetables	299 999	27 910 039	665 000	101 999	28 977 037
Rachat de parts rachetables	-	(4 357 727)	-	-	(4 357 727)
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	22 064	1 935 360	173 159	24 886	2 155 469
Augmentation (diminution) provenant des transactions de parts rachetables	322 063	25 487 672	838 159	126 885	26 774 779
Distributions aux porteurs de parts rachetables					
Revenu de placement net	-	-	-	-	-
Gains en capital nets	(22 181)	(2 029 303)	(173 447)	(24 536)	(2 249 467)
Remboursement de capital	-	-	-	-	-
Distributions nettes aux porteurs de parts rachetables	(22 181)	(2 029 303)	(173 447)	(24 536)	(2 249 467)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	296 784	26 325 360	989 016	167 717	27 778 877
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	296 784	41 236 509	2 266 265	507 308	44 306 866

Fonds Multistratégies Nymbus

Tableaux des flux de trésorerie

(en dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	2025 \$	2024 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 289 479	3 253 565
Ajustements pour :		
Gain (perte) de change sur trésorerie	473 185	(276 148)
(Gain) perte net réalisé sur les placements	(2 096 248)	(240 174)
(Gain) perte net réalisé sur les dérivés	2 282 789	-
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les placements	(396 825)	(442 519)
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les dérivés	(118 549)	100 591
Dividendes à recevoir	5 551	1 475
Charges à payer	(3 725)	(20 067)
Frais de gestion à payer	3 492	621 146
Primes de rendement à payer	(337 129)	-
Achats de placements	(99 366 021)	(101 838 662)
Produits de la vente de placements	107 588 467	84 889 290
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	14 324 466	(13 951 503)
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	38 720 853	28 997 798
Montants versés pour le rachat de parts rachetables	(42 922 305)	(4 358 503)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des réinvestissements	(94 113)	115
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(4 295 565)	24 639 410
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	10 028 901	10 687 907
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	21 671 640	10 707 585
Gain (perte) de change sur trésorerie	(473 185)	276 148
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	31 227 356	21 671 640
Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Dividendes perçus, déduction faite des retenues d'impôts	740 902	230 209
Dividendes payés	21 730	-
Intérêts perçus	760 451	708 015
Intérêts payés	415	398

Fonds Multistratégies Nymbus

Inventaire du portefeuille

(en dollars canadiens)

Au 31 décembre 2025

Actions/parts	Titre	%	Coût moyen \$	Juste valeur \$
	Positions acheteur	34,62		
	Actions canadiennes	19,59		
	Produits de première nécessité	3,72		
2 300	Alimentation Couche-Tard inc.	3,72	1 688 360	1 724 080
			<hr/>	<hr/>
	Produits financiers	13,71		
6 963	Banque de Montréal	2,68	998 984	1 241 155
3 995	La Banque de Nouvelle-Écosse	0,87	287 037	404 414
2 900	Banque Canadienne Impériale de Commerce	0,78	272 839	360 847
6 750	Banque Nationale du Canada	2,51	923 121	1 165 118
1 525	Banque Royale du Canada	0,77	264 919	356 835
18 027	Financière Sun Life inc.	3,33	1 502 234	1 544 553
9 950	La Banque Toronto-Dominion	2,77	930 577	1 287 132
			<hr/>	<hr/>
	Fonds négociés en bourse	2,16		
50 000	iShares Floating Rate Index ETF	2,16	1 001 788	1 001 750
			<hr/>	<hr/>
	Total des actions canadiennes		7 869 859	9 085 884
	Actions américaines	15,03		
	Produits de première nécessité	-		
13 600	Walgreens Boots Alliance Inc., CVC	-	-	-
			<hr/>	<hr/>
	Fonds négociés en bourse	15,03		
100 000	iShares Floating Rate Bond ETF	15,03	7 227 374	6 971 634
			<hr/>	<hr/>
	Total des actions américaines		7 227 374	6 971 634
	Total des positions acheteur		15 097 233	16 057 518
	Positions vendeur	(1,14)		
	Actions canadiennes	(1,14)		
	Produits financiers	(1,14)		
(7 779)	Great-West Lifeco Inc.	(1,14)	(498 774)	(526 561)
			<hr/>	<hr/>
	Total des actions canadiennes		(498 774)	(526 561)
	Total des positions vendeur		(498 774)	(526 561)
	Coûts de transactions		(728)	-
	Total des placements	33,48	14 597 731	15 530 957
	Actifs dérivés (tableau 1)	0,14		67 119
	Passifs dérivés (tableau 1)	(0,23)		(104 732)
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	67,32		31 227 356
	Autres actifs moins les passifs	(0,73)		(336 473)
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la juste valeur	100,00		46 384 227

Fonds Multistratégies Nymbus

Inventaire du portefeuille (suite)

(en dollars canadiens)

Au 31 décembre 2025

Tableau 1 – Actifs et passifs dérivés

	Type d'option	Nombre de contrats	Nombre d'actions	Échéance	Prix d'exercice \$	Coût moyen \$	Juste valeur \$	
Contrats d'option								
Contrats souscrits								
	Indice S&P 500	Vente	100	23	17 janv. 2026	5 400	77 394	1 734
	Indice S&P 500	Vente	100	45	21 févr. 2026	5 350	224 736	28 375
	Indice S&P 500	Vente	100	20	21 mars 2026	5 475	76 314	37 010
Contrats d'option souscrits						378 444	67 119	

	Type d'option	Nombre de contrats	Nombre d'actions	Échéance	Prix d'exercice \$	Coût moyen \$	Juste valeur \$	
Contrats d'option								
Contrats achetés								
	Alimentation Couche-Tard inc., cat. B	Achat	100	(230)	17 janv. 2026	74	(31 223)	(40 710)
	Indice S&P 500	Achat	100	(23)	17 janv. 2026	7 400	(42 475)	(694)
	Indice S&P 500	Achat	100	(45)	21 févr. 2026	7 300	(203 030)	(44 412)
	Indice S&P 500	Achat	100	(20)	21 mars 2026	7 550	(57 150)	(18 916)
Contrats d'option achetés						(333 878)	(104 732)	

Fonds Multistratégies Nymbus

Juste valeur des instruments financiers

(en dollars canadiens)

Aux 31 décembre 2025 et 2024

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. L'évaluation de la juste valeur est décrite dans la section « Méthodes comptables significatives » de la note 3.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
	Niveau 1	Niveau 1
Actifs		
Actions	8 084 134	6 160 756
Fonds négociés en bourse	7 973 384	20 869 358
Contrats à terme normalisés	-	678 296
Options	67 119	1 201 917
Total des actifs	16 124 637	28 910 327
Passifs		
Actions	(526 561)	(982 630)
Contrats à terme normalisés	-	(321 914)
Options	(104 732)	(715 326)
Total des passifs	(631 293)	(2 019 870)
Total des actifs et des passifs	15 493 344	26 890 457

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 en raison de changements touchant la disponibilité de cours du marché ou de données de marché observables au cours des exercices à l'étude. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'a été classé aux niveaux 2 et 3 au cours des exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024.

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

1 Constitution des Fonds

Le Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus, le Fonds obligations durables bonifiées Nymbus et le Fonds Multistratégies Nymbus (collectivement, les « Fonds ») sont composés d'un groupe de fonds créés au Canada en vertu des lois de l'Ontario. Les Fonds sont régis par une convention de fiducie modifiée et mise à jour, datée du 1^{er} février 2024. L'adresse du siège social des Fonds est le 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1900, Montréal (Québec) Canada. Gestion de portefeuille Nymbus Inc., société dûment constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est le gestionnaire (le « gestionnaire ») des Fonds et Société de fiducie Computershare du Canada en est le fiduciaire (le « fiduciaire »).

Le gestionnaire est responsable de la gestion des Fonds conformément aux politiques de placement établies comme suit :

- a) Le Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus vise à générer un revenu élevé et une appréciation du capital modérée tout en priorisant la préservation du capital et une gestion prudente des placements.

Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe canadiens à court terme de catégorie investissement. Une exposition indirecte peut être obtenue par l'intermédiaire de placements dans des titres d'autres fonds communs de placement. Le Fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés très liquides pour gérer les expositions aux risques.

- b) Le Fonds obligations durables bonifiées Nymbus vise à générer un revenu et une appréciation du capital modérée tout en priorisant la préservation du capital et une gestion prudente des placements et en intégrant une approche de placement responsable et durable. Le Fonds applique une politique de sélection des titres qui met l'accent sur des émetteurs durables et responsables.

Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe canadiens de catégorie investissement. Une exposition indirecte peut être obtenue par l'intermédiaire de placements dans des fonds négociés en bourse (« FNB »). Le Fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés pour gérer les expositions aux risques.

- c) Le Fonds Multistratégies Nymbus vise à générer un rendement global et une appréciation du capital maximums en prenant des risques modérés tout en maintenant une faible corrélation ciblée aux marchés traditionnels et en priorisant une gestion prudente des placements.

Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres de créance, des actions mondiales, d'autres fonds de placement et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Il peut détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à des fins de placement et de gestion des liquidités ou dans le cadre de positions sur contrats dérivés. Le Fonds peut emprunter de la trésorerie afin d'investir, de procéder à des ventes à découvert et de conclure certaines transactions sur dérivés, conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable.

Les parts des Fonds sont offertes conformément à une notice d'offre datée du 1^{er} février 2024 (les « documents de placement »).

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

2 Mode de préparation et présentation

- a) Les états financiers des Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS de comptabilité »).

La publication des présents états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 27 mars 2026.

- b) Mode d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les placements et les dérivés, qui sont évalués à la juste valeur.

- c) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les états financiers du Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus, du Fonds obligations durables bonifiées Nymbus et du Fonds Multistratégies Nymbus sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds.

- d) Reclassement des chiffres comparatifs

Certaines données comparatives ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers adoptée pour l'exercice. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des Fonds ni sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Dans le cadre de ces reclassements, les montants liés aux découverts bancaires ont été reclassés dans les passifs à l'état de la situation financière du Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus et du Fonds obligations durables bonifiées Nymbus afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

3 Méthodes comptables significatives

Les Fonds ont appliqué de manière constante les méthodes comptables suivantes à toutes les périodes présentées dans ces états financiers, sauf mention contraire.

- a) Instruments financiers

Les actifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (la « JVAERG ») selon le modèle économique adopté pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs financiers. La détermination du modèle économique adopté nécessite un jugement comptable.

Les modèles économiques des Fonds s'entendent de modèles dans lesquels les actifs financiers sont gérés dans le but de réaliser des flux de trésorerie par la vente d'actifs. Les décisions sont prises selon les justes valeurs des actifs et les actifs sont gérés afin de réaliser ces justes valeurs. Ce modèle économique concorde avec un classement et une évaluation à la JVRN. Les Fonds classent tous les placements, y compris les dérivés, à la JVRN et ils sont évalués à la juste valeur.

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

Les créances clients, les dividendes à recevoir et les intérêts à recevoir sont détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et ils devraient donner lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Par conséquent, les Fonds évaluent les créances clients, les dividendes à recevoir et les intérêts à recevoir au coût amorti.

Les normes IFRS de comptabilité exigent qu'une entité comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti ou à la JVAERG, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres. Les actifs financiers détenus par les Fonds qui sont évalués à la JVRN ne sont pas assujettis aux exigences en matière de dépréciation.

En ce qui concerne les montants à recevoir, les Fonds prennent en considération les analyses historiques et les informations prospectives afin de déterminer toute perte de crédit attendue. À la date des états financiers, tous les montants à recevoir doivent être réglés à court terme. Les Fonds estiment que la probabilité de défaillance est presque nulle, puisque ces instruments comportent un risque de défaillance faible et que la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Étant donné que les Fonds sont peu exposés au risque de crédit, aucune correction de valeur pour pertes n'a été comptabilisée puisqu'une telle dépréciation n'aura pas une incidence importante sur les états financiers.

Les autres actifs et passifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle ils sont créés. Les autres actifs, comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants à recevoir et les dépôts sur marge sont comptabilisés initialement et évalués ultérieurement au coût amorti. Les autres passifs, comme les charges à payer, les montants à payer pour des parts rachetées et les distributions à payer, sont comptabilisés initialement et évalués ultérieurement au coût amorti.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Le gain (la perte) réalisé sur la vente de placements et la plus-value (moins-value) latente sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Aux fins de présentation de l'information financière, les placements sont évalués à la juste valeur. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché actif sur des bourses reconnues, des marchés hors cote ou par l'intermédiaire de courtiers en placements reconnus sont évalués à leur dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur de ce jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur de ce jour, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances dont il est question. La juste valeur des fonds d'investissement non cotés est fournie par le gestionnaire de placement du fonds. Les placements détenus comprennent des actions, des fonds négociés en bourse, des billets négociés en bourse et des fonds d'investissement non cotés. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les transferts dans et hors des niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances donnant lieu au transfert.

L'IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* exige le recours à une « hiérarchie des justes valeurs » pour la présentation des données utilisées pour l'évaluation de chaque actif et passif financier comptabilisé par les Fonds. La hiérarchie des données est la suivante :

- prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1);
- données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui reposent sur des données observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix) (niveau 2);
- données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (niveau 3).

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur. Le tableau de la hiérarchie des justes valeurs dans la section « Juste valeur des instruments financiers » des Fonds respectifs présente des données sur les actifs et les passifs des Fonds évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2025 et 2024, à la fin de chaque inventaire du portefeuille.

b) Revenu de placement

Le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la méthode de comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu de dividendes et les distributions provenant des fonds négociés en bourse (les « FNB ») sont comptabilisés à la date ex-dividende, qui est la date à laquelle le droit de recevoir le paiement a été établi. Le revenu de placement provenant de placements dans des fonds d'investissement non cotés est comptabilisé à la date de la déclaration au poste « Distributions provenant de fonds sous-jacents » dans l'état du résultat global. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les gains et pertes réalisés sur les opérations de placement sont calculés selon la méthode du coût moyen. La variation de la valeur de marché des placements diminuée du coût moyen, tel qu'il est comptabilisé au début et à la fin de la période, est incluse dans l'état du résultat global en tant que plus-value (moins-value) latente nette des placements.

c) Devises

Les placements et autres actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations de placement, les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives où de telles opérations ont été effectuées.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de trésorerie et de placements dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada dont l'échéance initiale est de moins de 90 jours. Ces placements à court terme sont comptabilisés au coût amorti, lequel correspond approximativement à la valeur de marché du moment.

e) Découverts bancaires

Les découverts bancaires sont comptabilisés à titre de passif financier dans l'état de la situation financière. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transactions, puis au coût amorti par la suite. Les découverts bancaires sont utilisés afin de gérer les obligations en matière de flux de trésorerie à court terme d'un Fonds et sont remboursables à vue. Les intérêts à payer sur les découverts bancaires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans l'état de la situation financière et les charges sont présentées dans l'état du résultat global.

f) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, par catégorie

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, par catégorie, présentée dans l'état du résultat global est calculée en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre moyen pondéré de parts en circulation par catégorie au cours de la période.

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

g) Opérations des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est établie en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. La date d'évaluation correspond à chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto.

Les montants reçus à l'émission de parts et les montants versés au rachat de parts sont inclus dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

h) Parts rachetables

Les Fonds comptabilisent les parts rachetables émises comme passifs financiers ou instruments de capitaux propres conformément aux modalités contractuelles qui régissent ces instruments. Toutes les parts de l'ensemble des catégories des Fonds sont comptabilisées comme des passifs financiers à la JVRN et sont évaluées à leur valeur de rachat.

i) Valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie, par part

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque catégorie de parts de chaque Fonds et correspond à la différence entre la quote-part de l'actif commun du Fonds revenant à cette catégorie et la quote-part du passif commun revenant à cette catégorie, moins le passif attribuable uniquement à une catégorie spécifique. La valeur liquidative par part de chaque catégorie est déterminée en divisant la valeur liquidative de chaque catégorie par le nombre de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. Il n'y a aucune différence entre l'actif net par part aux fins comptables et la valeur liquidative par part aux fins de l'établissement des prix.

j) Coûts de transactions

Pour les instruments financiers désignés à la JVRN, les coûts de transactions, comme les commissions de courtage engagées au moment de l'achat et de la vente de titres de portefeuille, et d'autres frais d'exécution d'opérations versés à des tiers indépendants, comme les droits de timbre et les redevances sur les opérations de change, sont passés en charges dans l'état du résultat global à la date de l'opération.

k) Montants à recevoir de courtiers et à payer aux courtiers

Les Fonds ont conclu des accords de courtage privilégiés avec leurs courtiers pour gérer leurs comptes en tant que clients. Les courtiers ont la garde des titres des Fonds et, de temps à autre, des soldes de trésorerie qui peuvent être à recevoir de courtiers ou à payer aux courtiers.

Les instruments financiers et/ou les positions en trésorerie servent de garantie pour tout montant à payer au courtier ou de garantie pour tout titre vendu non encore acheté ou titre acheté sur marge. Les positions en titres et/ou en trésorerie servent également de garantie pour les défaillances potentielles des Fonds.

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

l) Contrats à terme normalisés

Certains Fonds peuvent conclure des contrats à terme normalisés pour accroître leur exposition aux marchés boursiers et couvrir les risques de fluctuation des cours du change, et bénéficier ainsi de coûts de transactions moins élevés et d'une bonne liquidité, pourvu que l'utilisation de ces contrats à terme normalisés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement de ces Fonds, ainsi qu'aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Au moment de la conclusion d'un contrat à terme normalisé, ces Fonds sont tenus de déposer sous forme de trésorerie ou de titres une somme correspondant à un pourcentage précis du prix d'achat stipulé dans le contrat. La juste valeur d'un contrat à terme normalisé varie quotidiennement. Les règlements en trésorerie sont effectués chaque jour par ces Fonds et correspondent à la plus-value (moins-value) latente évaluée à la valeur de marché.

La plus-value (moins-value) latente est comptabilisée en tant que variation de la plus-value (moins-value) latente des dérivés dans l'état du résultat global. Lorsqu'un contrat à terme normalisé arrive à échéance ou est dénoué, les gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés dans le gain (la perte) réalisé sur les dérivés dans l'état du résultat global. La marge payée ou mise en dépôt relativement aux contrats à terme normalisés figure dans l'état de la situation financière à titre de marge à payer pour des dérivés et de marge mise en dépôt pour des dérivés. Tout changement devant être apporté à la marge de variation est réglé quotidiennement.

m) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées comme une réduction du portefeuille. Ces options vendues sont incluses dans les actifs/passifs dérivés dans l'état de la situation financière. Les actions sont évaluées à leur cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues à la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées à titre de gain réalisé à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont présentés au poste « Gain (perte) net réalisé sur les dérivés » à l'état du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou que les contrats arrivent à échéance. Le Fonds peut se libérer de cette obligation avant que l'option soit exercée en liquidant sa position. La différence entre la prime reçue et le montant versé à la conclusion de la transaction est comptabilisée à titre de gain ou de perte réalisé. Lorsque le porteur des options sur actions exerce son droit d'acheter les titres sous-jacents, le Fonds doit livrer ces titres ou un montant en trésorerie à sa contrepartie. La différence entre le produit de la vente de titres, leur prime et le coût de ces titres est comptabilisée à titre de gain ou de perte réalisé. Lorsque le porteur d'une option de vente exerce son droit de vendre les titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue, les gains ou les pertes nets sont donc présentés dans l'état du résultat global à titre de « Gain (perte) net réalisé sur les dérivés ».

n) Options achetées

Les options sont évaluées à leur cours de clôture. Les options achetées sont incluses dans les actifs dérivés ou dans les passifs dérivés dans l'état de la situation financière. Si les primes versées à l'achat d'options arrivent à échéance sans avoir été exercées, elles sont comptabilisées à titre de perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant de l'achat d'options sont présentés à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les dérivés à l'état du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou que les contrats arrivent à échéance. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée à titre de gain ou de perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, le coût est ajouté aux titres sous-jacents achetés. À l'inverse, l'exercice d'une option de vente réduit le coût des titres vendus.

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

Lorsque des options vendues sont dénouées, qu'elles expirent ou qu'elles sont exercées, les primes nettes reçues (versées) équivalent aux primes versées à l'achat des options moins les primes reçues à la vente de ces options. Ce montant net est inclus à l'état du résultat global au poste « Gain (perte) net réalisé sur les dérivés ».

o) Entités d'investissement

Les Fonds répondent à la définition d'entité d'investissement en vertu d'IFRS 10 *États financiers consolidés*, car :

- ils ont obtenu des fonds d'investisseurs afin de leur fournir des services de gestion d'investissements.
- ils ont déclaré à leurs investisseurs qu'ils ont pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement.
- ils évaluent et apprécient leurs investissements sur la base de la juste valeur.

Par conséquent, les investissements dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises sont évalués à la JVRN.

p) Participation dans des entités structurées non consolidées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas un facteur déterminant pour établir qui contrôle les entités. Le contrôle est plutôt exercé au moyen d'accords contractuels, qui dirigent les activités pertinentes. Le gestionnaire a déterminé que les placements dans les FNB et les fonds d'investissement répondent à la définition d'entités structurées. En conséquence, ces placements sont comptabilisés à la JVRN.

Les placements dans les FNB et les fonds d'investissement des Fonds, s'il y a lieu, sont présentés dans l'inventaire du portefeuille et représentent l'exposition maximale du Fonds à ce type de placement. Toute variation de la juste valeur de ces placements est présentée à l'état du résultat global à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements.

q) Compensation des actifs/passifs financiers

Les Fonds opèrent compensation des actifs et passifs financiers dans l'état de la situation financière seulement si ces deux conditions sont réunies :

- les Fonds ont un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés;
- les Fonds ont l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le droit de compensation des actifs et passifs financiers d'un Fonds est inconditionnel et juridiquement exécutoire s'il possède toutes les caractéristiques suivantes :

- il doit être exécutoire dans le cours normal des activités;
- il doit être exécutoire en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite.

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

Les instruments financiers dérivés hors cote peuvent aussi être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou à des accords similaires. Ces accords pourraient ne pas répondre aux critères permettant de compenser les montants présentés dans l'état de la situation financière, mais ils permettent quand même la compensation des montants correspondants dans certaines circonstances, comme dans le cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite.

r) Nouvelles normes et modifications de normes comptables existantes en vigueur le 1^{er} janvier 2025

Aucune norme, modification de norme ou interprétation s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 n'a eu d'effet significatif sur les états financiers des Fonds.

Nouvelles normes, modifications de normes et interprétations en vigueur après le 1^{er} janvier 2025 et non adoptées de façon anticipée

Diverses nouvelles normes, modifications de normes et interprétations entrent en vigueur pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2025 et n'ont pas été adoptées de façon anticipée aux fins de la préparation des présents états financiers. Les Fonds ont évalué l'incidence de ces nouvelles normes et modifications comme suit :

Modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers – modifications apportées à IFRS 9 et à IFRS 7 (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026)

L'IASB a publié des modifications ciblées à IFRS 9 et à IFRS 7 afin de répondre à des questions récemment soulevées dans la pratique et d'ajouter de nouvelles exigences applicables aux institutions financières, mais aussi aux autres sociétés. Parmi les autres modifications, l'IASB a précisé la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers et a ajouté une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés au moyen d'un système de virement électronique de trésorerie.

IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027).

L'IASB a publié une nouvelle norme sur la présentation des états financiers et les informations à fournir dans ceux-ci, qui remplace IAS 1 et qui porte principalement sur des mises à jour à l'état du résultat. Les nouveaux concepts clés introduits par IFRS 18 concernent :

- la structure de l'état du résultat avec des sous-totaux définis;
- une disposition relative à la détermination du résumé structuré le plus utile pour présenter les charges dans l'état du résultat;
- les informations à fournir dans une seule note dans les états financiers pour certaines mesures de la performance du résultat net qui sont présentées hors des états financiers de l'entité (c.-à-d. les mesures de la performance définies par la direction)
- des principes plus clairs sur le regroupement ou la ventilation qui s'appliquent aux états financiers primaires et aux notes en général.

Les Fonds évaluent actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et des modifications à venir.

Aucune autre norme ou modification de norme ne devrait avoir d'effet significatif sur les états financiers des Fonds.

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

4 Estimations comptables et jugements critiques

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir des Fonds. Les paragraphes suivants présentent une analyse des estimations et jugements comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées périodiquement. Les modifications des estimations sont comptabilisées prospectivement.

Estimation de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas négociés activement sur des marchés, y compris des instruments dérivés. Les techniques d'évaluation pour établir la juste valeur peuvent être fondées sur des sources de fixation des prix équivalentes ou sur des prix indicatifs obtenus des teneurs de marché. Les cotes des courtiers obtenues de ces sources peuvent être indicatives, et ne pas nécessairement être exécutoires ou contraignantes. En l'absence de données du marché, les Fonds peuvent utiliser leurs propres modèles afin d'évaluer leurs positions, qui sont généralement fondés sur des méthodes et des techniques d'évaluation reconnues comme la norme dans le secteur.

Classement des instruments financiers

Le classement des instruments financiers détenus par les Fonds exige du gestionnaire qu'il prenne des décisions importantes afin de déterminer le classement approprié conformément à IFRS 9. Le gestionnaire a évalué le modèle économique des Fonds, le mode de gestion de leurs instruments financiers et la méthode d'évaluation de la performance, et a conclu que les instruments financiers des Fonds devaient être classés à la JVRN, conformément à IFRS 9.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées périodiquement. Les modifications des estimations sont comptabilisées prospectivement.

5 Instruments financiers et gestion des risques

- Gestion des risques

En raison de leurs activités de placement, les Fonds sont exposés à divers risques financiers. Le gestionnaire tente d'amoindrir les possibles effets défavorables de ces risques sur le rendement des Fonds en retenant les services de conseillers en placement professionnels et expérimentés, en exerçant une surveillance quotidienne des positions des Fonds et des événements survenant sur les marchés, en diversifiant les placements du portefeuille conformément à l'objectif de placement et en utilisant régulièrement des dérivés pour couvrir certains risques. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire a mis en place une structure de gouvernance lui permettant de superviser les activités de placement des Fonds et de surveiller leur conformité à la stratégie de placement énoncée, aux lignes directrices internes ainsi qu'à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

Le Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus cherche à générer un revenu maximal, compatible avec la préservation du capital et une gestion prudente des investissements, en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe, et en répartissant stratégiquement des capitaux dans des contrats à terme normalisés très liquides pour gérer les expositions aux risques.

L'objectif du Fonds obligations durables bonifiées Nymbus est d'investir dans des titres à revenu fixe, tels que les obligations d'État et d'entreprises, les titres adossés à des actifs, les billets de trésorerie et les fonds obligataires, et de répartir stratégiquement des capitaux dans des contrats à terme normalisés très liquides pour gérer les expositions aux risques.

L'objectif du Fonds Multistratégies Nymbus est d'investir dans une gamme diversifiée d'actifs, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actions mondiales, les instruments de créance (tels que les obligations d'État et de sociétés, les titres adossés à des actifs, les billets de trésorerie) et les titres d'autres fonds. De plus, le Fonds utilise stratégiquement des instruments dérivés négociés en bourse, tels que les contrats à terme normalisés et les options sur devises, produits de base, indices et obligations pour attribuer son capital, améliorer le rendement ou gérer les risques du portefeuille. Aucun changement touchant le niveau global de risques auxquels sont exposés les Fonds n'est survenu au cours de l'exercice. Les risques auxquels sont exposés les Fonds demeurent les mêmes que ceux énoncés dans leurs documents de placement. Les risques importants auxquels sont exposés les Fonds sont présentés ci-dessous.

Pour le Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus et le Fonds obligations durables bonifiées Nymbus, la concentration du risque dépend des contreparties, des secteurs d'activité et de l'emplacement géographique.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, les placements du Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus étaient concentrés dans les emplacements géographiques suivants, sur une base de position nette, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables :

	2025	2024
	%	%
Obligations canadiennes – positions acheteur	106,9	106,9
Obligations canadiennes – positions vendeur	(14,6)	-
Obligations américaines	6,1	13,6
Obligations luxembourgeoises	-	3,7
Obligations australiennes	-	2,9
Total, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	98,4	121,6

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

Aux 31 décembre 2025 et 2024, les placements du Fonds obligations durables bonifiées Nymbus étaient concentrés dans les emplacements géographiques suivants, sur une base de position nette, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables :

	2025 %	2024 %
Obligations canadiennes	92,6	91,5
Obligations britanniques	4,4	-
Fonds hypothécaire	1,3	1,4
Obligations luxembourgeoises	0,5	0,8
Obligations américaines	-	3,7
Obligations australiennes	-	0,8
Total, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>98,8</u>	<u>98,2</u>

Aux 31 décembre 2025 et 2024, les placements du Fonds Multistratégies Nymbus étaient concentrés dans les emplacements géographiques suivants, sur une base de position nette, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables :

	2025 %	2024 %
Actions canadiennes – positions acheteur	19,59	20,6
Actions canadiennes – positions vendeur	(1,14)	(2,2)
Actions américaines	15,0	36,7
Actions mexicaines	-	1,2
Actions brésiliennes	-	0,2
Total, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>33,45</u>	<u>56,5</u>

- Autres risques de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours (hormis les changements découlant du risque de taux d'intérêt ou de change) imputables à des facteurs propres à un placement donné ou à son émetteur, ou à tout autre facteur touchant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou dans un segment de marché. Tous les titres présentent un risque de perte en capital.

La stratégie des Fonds pour la gestion du risque de marché est axée sur leur objectif de placement. Selon le niveau de risque souhaité pour chaque Fonds, le gestionnaire des Fonds investira dans un portefeuille de placements diversifié plus ou moins volatils. Le risque de marché fait l'objet d'un suivi quotidien.

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

L'incidence sur l'actif net des Fonds d'une variation de 10 % de l'indice de référence, établie d'après le bêta des Fonds, aux 31 décembre 2025 et 2024, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Fonds	Indice de référence	Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers de dollars canadiens)*	
		2025 \$	2024 \$
Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus	iShares Core Canadian Short Term Bond Index ETF	10 535	104
Fonds obligations durables bonifiées Nymbus	iShares Core Canadian Universe Bond Index ETF	15 983	11 521
Fonds Multistratégies Nymbus	S&P Systematic Global Macro Index	1 456	3 336

* Cette estimation est basée sur le coefficient bêta historique des Fonds au 31 décembre 2025, calculé pour une période de douze mois allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et le coefficient bêta historique des Fonds au 31 décembre 2024, calculé pour une période de douze mois allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

En pratique, les résultats réels peuvent différer de la présente analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

- Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier libellé dans une autre devise que celle de présentation des Fonds fluctue en raison des variations des taux de change.

Par conséquent, les Fonds sont exposés au risque que le taux de change de leur devise par rapport aux autres devises étrangères change d'une manière qui aurait un effet défavorable sur la juste valeur des flux de trésorerie futurs des Fonds. Le risque de change du Fonds fait l'objet d'un suivi quotidien par le gestionnaire de placement conformément aux politiques et procédures en place.

Les tableaux ci-après indiquent dans quelle mesure l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué selon l'hypothèse d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % de chaque devise concernée par rapport aux autres, toutes les autres variables demeurant constantes. En pratique, les résultats réels peuvent différer de la présente analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif. L'effet monétaire sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des opérations des Fonds serait similaire.

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus (en dollars canadiens)

				31 décembre 2025
Devise	Placements \$	Trésorerie \$	Exposition nette \$	Incidence de la sensibilité sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
USD	–	(109 572)	(109 572)	(5 479)

				31 décembre 2024
Devise	Placements \$	Trésorerie \$	Exposition nette \$	Incidence de la sensibilité sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
USD	–	(302 049)	(302 049)	(15 102)

Fonds obligations durables bonifiées Nymbus (en dollars canadiens)

				31 décembre 2025
Devise	Placements \$	Trésorerie \$	Exposition nette \$	Incidence de la sensibilité sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
USD	–	–	–	–

				31 décembre 2024
Devise	Placements \$	Trésorerie \$	Exposition nette \$	Incidence de la sensibilité sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
USD	–	164 505	164 505	8 225

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

Fonds Multistratégies Nymbus (en dollars canadiens)

				31 décembre 2025
Devise	Placements \$	Trésorerie \$	Exposition nette \$	Incidence de la sensibilité sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
AUD	-	95 406	95 406	4 770
EUR	-	252 098	252 098	12 605
GBP	-	1 852	1 852	93
HKD	-	(9)	(9)	-
JPY	-	(93)	(93)	(5)
KRW	-	(21)	(21)	(1)
USD	6 974 731	19 628 108	26 602 839	1 330 142

				31 décembre 2024
Devise	Placements \$	Trésorerie \$	Exposition nette \$	Incidence de la sensibilité sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
EUR	10 425	(282 903)	(272 478)	(13 624)
GBP	(190 153)	(210)	(190 363)	(9 518)
JPY	(5 607)	(156)	(5 763)	(288)
KRW	(41 105)	4 392	(36 713)	(1 836)
USD	17 841 872	9 487 784	27 329 656	1 366 483

- Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt survient sur les instruments financiers portant intérêt, tels que les obligations et les débetures. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs de ces instruments fluctuent en raison de modifications des taux d'intérêt du marché en vigueur.

Le Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus et le Fonds obligations durables bonifiées Nymbus sont exposés au risque de taux d'intérêt principalement du fait de leurs placements dans des titres à revenu fixe. La valeur de ces titres est influencée par les fluctuations des taux d'intérêt du marché : lorsque les taux d'intérêt augmentent, la juste valeur des obligations déjà émises diminue généralement, et vice versa.

Pour gérer le risque de taux d'intérêt, les Fonds visent à maintenir la durée de leurs portefeuilles constitués de titres à revenu fixe et de trésorerie dans une fourchette cible correspondant à celle de leurs indices de référence respectifs. Le Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus maintient généralement une durée variant entre zéro et cinq ans, tandis que le Fonds obligations durables bonifiées Nymbus vise une durée correspondante à celle de l'indice des obligations universelles FTSE Canada. Le gestionnaire surveille quotidiennement la durée et l'exposition du portefeuille au risque de taux d'intérêt et rééquilibre le portefeuille au besoin pour respecter les lignes directrices.

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

Lorsque les Fonds détiennent des soldes importants de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ces derniers sont généralement investis dans des bons du Trésor canadiens dont l'échéance est de moins de 90 jours, qui ne sont pas exposés à un risque de taux d'intérêt important.

Le Fonds Multistratégies Nymbus peut également détenir des instruments portant intérêt, mais son exposition au risque de taux d'intérêt est gérée dans le cadre de son approche globale de stratégie multi-actifs. Les procédures internes exigent que le gestionnaire gère quotidiennement le risque de taux d'intérêt conformément aux politiques et procédures en place. Après l'estimation de la durée modifiée de chaque titre, le portefeuille entier est analysé de sorte qu'il soit conforme à la politique de durée mentionnée ci-dessus. Si le risque de taux d'intérêt n'est pas conforme à la politique de placement ou aux lignes directrices du Fonds, le gestionnaire est obligé de rééquilibrer le portefeuille le plus tôt possible.

Le tableau suivant résume la position de l'écart de taux d'intérêt du Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus analysé selon la date de réévaluation contractuelle ou la date d'échéance, selon la première des deux dates :

	31 décembre 2025				
	Moins de 1 an \$	De 1 à 3 ans \$	De 3 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Obligations – positions acheteur	20 018 851	52 266 261	47 175 332	55 352 926	174 813 370
Obligations – positions vendeur	(20 097 812)	–	(2 584 444)	–	(22 682 256)
	31 décembre 2024				
	Moins de 1 an \$	De 1 à 3 ans \$	De 3 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Obligations – positions acheteur	12 630 579	34 005 750	10 029 854	27 413 089	84 079 272
Obligations – positions vendeur	–	–	–	–	–

Le gestionnaire a déterminé qu'une fluctuation des taux d'intérêt de 100 points de base est raisonnablement possible compte tenu de l'environnement économique dans lequel le Fonds évolue. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une augmentation ou d'une réduction raisonnablement possible de 100 points de base des taux d'intérêt sur l'actif net du Fonds attribuable aux porteurs de parts rachetables aux 31 décembre 2025 et 2024. L'incidence d'une augmentation ou d'une réduction a été estimée selon un calcul des variations de la juste valeur des obligations. Cette analyse suppose que toutes les autres variables restent constantes. L'effet monétaire sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des opérations du Fonds serait similaire.

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

	2025 \$	2024 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus	16 153 438	5 609 013

Les tableaux suivants résument la position de l'écart de taux d'intérêt du Fonds obligations durables bonifiées Nymbus analysé selon la date de réévaluation contractuelle ou la date d'échéance :

	31 décembre 2025				
	Moins de 1 an \$	De 1 à 3 ans \$	De 3 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Obligations	6 532 788	8 675 819	29 058 200	103 422 720	147 689 527

	31 décembre 2024				
	Moins de 1 an \$	De 1 à 3 ans \$	De 3 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Obligations	6 765 476	16 351 967	12 326 495	88 607 695	124 051 633

Le gestionnaire a déterminé qu'une fluctuation des taux d'intérêt de 100 points de base est raisonnablement possible compte tenu de l'environnement économique dans lequel le Fonds évolue. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une augmentation ou d'une réduction raisonnablement possible de 100 points de base des taux d'intérêt sur l'actif net du Fonds attribuable aux porteurs de parts rachetables aux 31 décembre 2025 et 2024. L'incidence d'une augmentation ou d'une réduction a été estimée selon un calcul des variations de la juste valeur des obligations. Cette analyse suppose que toutes les autres variables restent constantes. L'effet monétaire sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des opérations du Fonds serait similaire.

	2025 \$	2024 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds obligations durables bonifiées Nymbus	13 680 840	10 095 343

- Risque de crédit

Le risque de crédit à l'égard des instruments financiers s'entend du risque de perte financière découlant du manquement d'une contrepartie à son obligation envers les Fonds. Le risque de crédit provient généralement de l'exposition à des titres de créance, comme les obligations ou les dérivés.

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

Aux 31 décembre 2025 et 2024, le Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus avait des placements dans des obligations ayant les notations suivantes :

	2025	
	\$	%
Notation		
AAA	(22 682 256)	(14,6)
AA	20 030 857	12,9
A	42 473 310	27,4
BBB	94 486 762	60,8
Inférieure à BBB	17 822 441	11,5
Total	152 131 114	98,0
	2024	
	\$	%
Notation		
AAA	–	0,0
AA	10 548 461	15,3
A	17 904 175	25,9
BBB	46 044 460	66,5
Inférieure à BBB	9 582 176	13,9
Total	84 079 272	121,6

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus et Fonds obligations durables bonifiées Nymbus

	2025	2024
La contrepartie à la facilité de crédit est assortie d'une notation de :	A+	A+

Fonds Multistratégies Nymbus

	2025	2024
La contrepartie aux contrats sur dérivés est assortie d'une notation de :	A-	A-

- Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que les Fonds aient de la difficulté à respecter les obligations liées aux passifs financiers. Tous les passifs sont exigibles dans l'année, à l'exception des découverts bancaires qui sont payables à vue. L'exposition des Fonds au risque de liquidité est égale à la valeur comptable des passifs. Hormis les passifs financiers qui découlent de leurs activités de placement normales, les Fonds n'ont aucun autre passif financier important.

Les rachats en trésorerie de parts rachetables quotidiens représentent la plus importante exposition potentielle des Fonds aux passifs financiers. Le risque de liquidité des Fonds fait l'objet d'un suivi quotidien par le gestionnaire de placement. La politique de gestion des actifs liquides des Fonds est conforme à la réglementation sur les valeurs mobilières, et les Fonds sont assujettis à des restrictions concernant les actifs illiquides. Selon le Règlement 81-102, un fonds ne doit pas acheter un actif illiquide si, immédiatement après l'achat, plus de 10 % de la valeur liquidative représentait des actifs illiquides. Un fonds ne doit pas non plus investir, pour une période de 90 jours ou plus, plus de 15 % de la valeur liquidative dans des actifs illiquides. Dans le cadre de leurs stratégies de placement, les Fonds investissent principalement dans des instruments liquides, notamment des actions négociées en bourse, des obligations d'État et de sociétés de catégorie investissement, et des instruments négociés en bourse liquides. Ces placements sont généralement considérés comme étant rapidement réalisables, puisqu'ils sont négociés activement sur les marchés boursiers les plus importants et sur des marchés hors cote d'une profondeur suffisante.

6 Parts rachetables

Les Fonds comptabilisent les instruments financiers émis comme passifs financiers ou instruments de capitaux propres conformément aux modalités contractuelles qui régissent ces instruments.

Un instrument financier remboursable au gré du porteur qui inclut une obligation contractuelle pour les Fonds de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier est classé comme instrument de capitaux propres s'il possède toutes les caractéristiques suivantes :

- Il confère au porteur le droit à une quote-part de l'actif net des Fonds en cas de liquidation de ceux-ci;
- La catégorie à laquelle appartient l'instrument est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments;
- Tous les instruments financiers de la catégorie d'instruments subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments possèdent des caractéristiques identiques;

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

- À l'exception de l'obligation contractuelle pour les Fonds de racheter ou de rembourser l'instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier, l'instrument n'inclut pas d'autres caractéristiques qui rendraient nécessaire son classement en tant que passif;
- Le total des flux de trésorerie attendus attribuables à l'instrument sur sa durée de vie est basé essentiellement sur le résultat net, la variation de l'actif net comptabilisé ou la variation de la juste valeur de l'actif net des Fonds comptabilisé et non comptabilisé sur la durée de vie de l'instrument.

Le capital autorisé des Fonds se compose d'un nombre illimité de parts rachetables de chaque catégorie, sans valeur nominale. Le nombre de parts en circulation de chaque catégorie est présenté à l'état de la situation financière. Les parts des Fonds sont rachetables au gré du porteur conformément aux dispositions de la convention de fiducie cadre au 1^{er} février 2024. Les parts de catégories A et F, le cas échéant, sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégories H, I, J et O, le cas échéant, sont offertes, à la discrétion du gestionnaire, à seulement certains investisseurs, notamment des investisseurs institutionnels et d'autres investisseurs admissibles.

Aucune catégorie n'a priorité sur une autre catégorie et toutes les catégories contribuent aux Fonds en proportion de leur répartition. Toutes les catégories représentent la catégorie la plus subordonnée d'instruments financiers émis par les Fonds et, lors de leur liquidation, donnent à leurs porteurs le droit à l'actif net résiduel. Elles se classent de rang égal à tout égard. Cependant, leurs caractéristiques diffèrent l'une de l'autre à certains égards. Les parts rachetables donnent aux investisseurs le droit de demander un rachat par de la trésorerie à une valeur proportionnelle à la part de l'investisseur dans l'actif net des Fonds lors des jours admissibles au rachat de parts et au moment de la liquidation des Fonds.

Puisque les parts rachetables des Fonds ne possèdent pas toutes les caractéristiques pour être classées en tant qu'instruments de capitaux propres, elles sont classées en tant que passifs financiers.

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

La variation du nombre de parts pour les périodes closes les 31 décembre 2025 et 2024 s'établit comme suit :

Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus

Fonds	Début de l'exercice	Souscriptions	Réinvestissements	Rachats	Transfert net	Fin de l'exercice	2025
							Nombre moyen pondéré de parts durant l'exercice
Catégorie A	–	2 300	31	–	–	2 331	2 300
Catégorie F	5 289 264	8 456 391	174 413	(1 903 337)	–	12 016 731	9 452 743
Catégorie I	96 252	1 052	2 222	(30 943)	–	68 583	71 536
Catégorie J	547 172	5 412	6 770	(2 963)	–	556 391	548 236
Catégorie K	–	32 231	1 037	–	–	33 268	31 822

Fonds	Début de l'exercice	Souscriptions	Réinvestissements	Rachats	Transfert net	Fin de l'exercice	2024
							Nombre moyen pondéré de parts durant l'exercice
Catégorie F	2 338 056	3 278 875	–	(327 667)	–	5 289 264	3 521 594
Catégorie I	146 577	74 699	–	(125 024)	–	96 952	140 213
Catégorie J	49 163	498 058	–	(49)	–	547 172	507 276

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

Fonds obligations durables bonifiées Nymbus

							2025
Fonds	Début de l'exercice	Souscriptions	Réinvestissements	Rachats	Transfert net	Fin de l'exercice	Nombre moyen pondéré de parts durant l'exercice
Catégorie F	903 044	1 701 992	44 369	(825 501)	–	1 823 904	1 661 127
Catégorie H	10 175 798	720 914	301 072	-	–	11 197 784	10 314 380
Catégorie I	602 329	14 137	23 676	(155 544)	–	484 598	495 000
Catégorie J	260 430	-	6 630	(118)	–	266 942	260 319

							2024
Fonds	Début de l'exercice	Souscriptions	Réinvestissements	Rachats	Transfert net	Fin de l'exercice	Nombre moyen pondéré de parts durant l'exercice
Catégorie F	331 346	558 715	73 903	(60 920)	–	903 044	638 454
Catégorie H	4 286 541	5 019 551	869 706	–	–	10 175 798	6 774 282
Catégorie I	210 045	341 196	51 196	(108)	–	602 329	452 748
Catégorie J	240 739	–	21 599	(1 908)	–	260 430	238 854

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

Fonds Multistratégies Nymbus

							2025
Fonds	Début de la période	Souscriptions	Réinvestissements	Rachats	Transfert net	Fin de la période	Nombre moyen pondéré de parts durant la période
Catégorie A	32 408	2 669	4 288	-	-	39 365	34 168
Catégorie F	3 751 028	3 245 561	388 079	(3 531 210)	-	3 853 458	4 271 774
Catégorie I	204 453	54 973	44 463	-	-	303 889	247 554
Catégorie J	45 735	-	5 865	(697)	-	50 903	45 540

							2024
Fonds	Début de la période	Souscriptions	Réinvestissements	Rachats	Transfert net	Fin de la période	Nombre moyen pondéré de parts durant la période
Catégorie A	-	30 000	2 408	-	-	32 408	30 000
Catégorie F	1 522 281	2 429 589	176 146	(376 988)	-	3 751 028	2 622 386
Catégorie I	129 588	59 245	15 620	-	-	204 453	172 243
Catégorie J	34 642	8 849	2 244	-	-	45 735	39 218

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

7 Commissions de courtage

Les commissions de courtage versées aux courtiers relativement aux opérations de portefeuille sont présentées dans l'état du résultat global des Fonds. Les activités de courtage sont confiées aux courtiers en mesure d'obtenir les meilleurs résultats pour les Fonds. Sous réserve de ces critères, le gestionnaire peut faire appel à des courtiers qui, en plus d'assurer l'exécution des opérations, fournissent les biens et services liés à l'exécution des ordres ainsi que les bases de données et logiciels servant aux recherches internes ou engagent les coûts connexes. Aux 31 décembre 2025 et 2024, le gestionnaire était partie à des ententes de partage des commissions ou à des accords de paiement indirect avec certains courtiers en vertu desquels ceux-ci réglaient les honoraires de tiers fournisseurs de services.

Les tableaux qui suivent font état des coûts de transactions, y compris les paiements indirects, pour les exercices.

	31 décembre 2025	
	Commissions payées par les Fonds	Biens et services reçus par les Fonds
	\$	\$
Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus	114 696	—
Fonds obligations durables bonifiées Nymbus	150 625	—
Fonds Multistratégies Nymbus	138 612	—

	31 décembre 2024	
	Commissions payées par les Fonds	Biens et services reçus par les Fonds
	\$	\$
Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus	45 468	—
Fonds obligations durables bonifiées Nymbus	112 876	—
Fonds Multistratégies Nymbus	75 652	—

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

8 Distributions

Les porteurs de parts ont le droit de recevoir des distributions annuellement. Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés à l'égard des Fonds sont réinvestis en parts additionnelles du Fonds concerné, ou au gré du porteur de parts, versés en trésorerie. Les montants des distributions sont déterminés par l'agent chargé de la tenue des registres et affectés aux porteurs de parts de chacun des Fonds.

Les distributions en trésorerie sont versées dans la devise de présentation des Fonds. À moins que le porteur de parts ne donne des directives écrites à l'agent chargé de la tenue des registres pour recevoir des distributions en trésorerie, le montant de la distribution est réinvesti automatiquement en parts additionnelles du Fonds concerné. À la date d'évaluation, chaque porteur de parts d'un Fonds a le droit de recevoir un montant égal au revenu net du Fonds pour l'exercice, divisé par le nombre de parts en circulation, et multiplié par le nombre de parts qu'il détient à la fin de l'exercice.

9 Impôt

Le Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus, le Fonds obligations durables bonifiées Nymbus et le Fonds Multistratégies Nymbus sont des fiducies de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »). Aux termes de la convention de fiducie, ils sont tenus de distribuer la totalité de leur revenu net et une part suffisante des gains en capital. Par conséquent, les Fonds ne seront pas assujettis à l'impôt sur le résultat, et aucune provision pour impôt n'a été comptabilisée dans les états financiers.

Les fiducies de fonds commun de placement peuvent être assujetties à des retenues d'impôt sur leur revenu de source étrangère.

Pertes fiscales reportées en avant

Au 31 décembre 2025,

- le Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus disposait d'un total de 11 375 482 \$ en pertes en capital réalisées pouvant être reportées et déduites de gains en capital futurs. Ces pertes en capital n'ont pas d'échéance. Le Fonds ne disposait d'aucune perte autre qu'en capital pouvant être reportée;
- le Fonds obligations durables bonifiées Nymbus et le Fonds Multistratégies Nymbus ne disposaient d'aucune perte en capital réalisée ni d'aucune perte autre qu'en capital pouvant être reportée.

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

10 Opérations entre parties liées

a) Frais de gestion

En contrepartie des services de gestion et des conseils en placement fournis aux Fonds, le gestionnaire a droit à des frais de gestion.

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative de chaque catégorie. Ils sont comptabilisés quotidiennement et payables mensuellement. Les taux de frais de gestion, par catégorie, sont présentés ci-dessous :

	Taux annuel (%)
Fonds obligations durables court terme bonifiées	
Parts de catégorie A	2,00
Parts de catégorie F	1,00
Parts de catégorie I	Négociable
Parts de catégorie J	0,75
Parts de catégorie K	1,00
Fonds obligations durables bonifiées	
Parts de catégorie A	2,00
Parts de catégorie F	1,00
Parts de catégorie H	1,00 (varie selon le barème à paliers présenté séparément)
Parts de catégorie I	Négociable
Parts de catégorie J	0,60
Fonds Multistratégies	
Parts de catégorie A	2,00
Parts de catégorie F	1,00
Parts de catégorie H	1,00 (varie selon le barème à paliers présenté séparément)
Parts de catégorie I	Négociable
Parts de catégorie J	0,60

Pour les parts de catégorie H, les frais de gestion varient à la baisse selon différents paliers, présentés ci-après :

- De 0 à 50 M CAD : 1,00 %
- De 50 à 100 M CAD : 0,85 %
- De 100 à 150 M CAD : 0,70 %
- Plus de 150 M CAD : 0,55 %

Aucuns frais de gestion ne sont facturés aux parts de catégorie I; une commission négociée est plutôt payée par ces porteurs de parts directement au gestionnaire.

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

Se reporter à l'état du résultat global de chaque Fonds pour les frais de gestion aux 31 décembre 2025 et 2024 et à l'état de la situation financière de chaque Fonds pour le solde des frais de gestion à payer aux 31 décembre 2025 et 2024.

b) Primes de rendement

Tel qu'il est décrit dans la notice d'offre datée du 1^{er} février 2024, le gestionnaire reçoit une prime basée sur le rendement des Fonds. Pour le Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus et le Fonds obligations durables bonifiées Nymbus, le gestionnaire facturera une prime de rendement de 15 % du rendement de la catégorie des parts des Fonds supérieur à son indice de référence. Pour le Fonds Multistratégies Nymbus, la prime de rendement correspond à 10 % du rendement supérieur de 5 % au taux de rendement minimal. La prime de rendement est versée uniquement si la valeur liquidative par part d'une catégorie de parts du Fonds dépasse le seuil de rendement, qui équivaut à la valeur liquidative par part de cette catégorie de parts à la date de versement précédente.

Pour le Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus, le gestionnaire facturera une prime de rendement négociée pour les parts de catégorie H.

Le tableau qui suit présente les indices de référence utilisés aux fins du calcul des primes de rendement des Fonds :

Fonds	Indice
Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus	Rendement supérieur aux bons du Trésor du Canada de 91 jours, plus 0,5 % pour toutes les catégories, sauf la catégorie I
Fonds obligations durables bonifiées Nymbus	Rendement supérieur à l'indice obligataire universel FTSE Canada, plus 1 % pour toutes les catégories, sauf la catégorie I
Fonds Multistratégies Nymbus	Rendement supérieur de 5 % pour toutes les catégories, sauf la catégorie I

Les primes de rendement à payer en 2025 et 2024 sont présentées dans l'état du résultat global.

c) Frais d'administration

Aux 31 décembre 2025 et 2024, les frais d'administration étaient comptabilisés quotidiennement, payés mensuellement, et calculés selon un pourcentage de la valeur liquidative des Fonds.

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

Les frais d'administration par fonds pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, en pourcentage de la valeur liquidative, sont les suivants :

	%
Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus	0,21
Fonds obligations durables bonifiées Nymbus	0,17
Fonds Multistratégies Nymbus	0,43

Les frais d'administration par fonds pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, en pourcentage de la valeur liquidative, sont les suivants :

Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus	
Pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 30 mai 2024	0,55
Pour la période du 31 mai 2024 au 21 novembre 2024	0,40
Pour la période du 22 novembre 2024 au 31 décembre 2024	0,25
Fonds obligations durables bonifiées Nymbus	
Pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 1 ^{er} février 2024	0,30
Pour la période du 2 février 2024 au 30 mai 2024	0,25
Pour la période du 31 mai 2024 au 21 novembre 2024	0,20
Pour la période du 22 novembre 2024 au 31 décembre 2024	0,17
Fonds Multistratégies Nymbus	
Pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 30 mai 2024	0,80
Pour la période du 31 mai 2024 au 21 novembre 2024	0,50
Pour la période du 22 novembre 2024 au 31 décembre 2024	0,40

Les frais et charges pris en charge par Nymbus Capital Inc. en contrepartie des frais d'administration comprennent les frais d'évaluation et de tenue des registres et les frais relatifs aux services d'agent des transferts, y compris le traitement des achats et des ventes de titres des Fonds et le calcul du prix des titres; les honoraires juridiques et ceux de l'auditeur; les frais d'administration et les services des fiduciaires; les droits de garde; les coûts rattachés à la préparation et à la distribution des rapports financiers et aux autres communications aux investisseurs que Nymbus Capital Inc. est tenu de préparer pour se conformer aux lois applicables et les autres frais et charges qui ne se sont pas autrement compris dans les frais de gestion.

d) Autres

Dans le cours normal des activités, les Fonds et les principaux dirigeants du gestionnaire concluent des transactions. Aux 31 décembre 2025 et 2024, le total des pourcentages de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables détenues du fait de parts détenues par ces principaux dirigeants du gestionnaire des Fonds s'établissait comme suit :

	2025	2024
	%	%
Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus	8,28	17,35
Fonds obligations durables bonifiées Nymbus	0,25	0,27
Fonds Multistratégies Nymbus	0,99	0,93

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

11 Instruments financiers donnés en garantie

Aux 31 décembre 2025 et 2024, le Fonds Multistratégies Nymbus a donné les placements suivants en garantie :

	2025 \$	2024 \$
Placement donné en garantie	799 402	7 136 875

12 Compensation des actifs/passifs financiers

Les actifs et passifs financiers peuvent être compensés, et le montant net est indiqué à l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de combiner les montants comptabilisés et lorsque le Fonds a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le Fonds peut conclure une convention-cadre de compensation ou un accord similaire qui ne répond pas aux critères de compensation, mais qui permet quand même que les montants correspondants soient combinés dans certaines circonstances, comme dans le cas de faillite ou de résiliation de contrat.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, les Fonds n'avaient compensé aucune position.

13 Facilités de crédit, découvert bancaire et gestion de la liquidité

Le Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus et le Fonds obligations durables bonifiées Nymbus (collectivement, les « Fonds ») maintiennent des comptes de dépôt et de courtage privilégié auprès de Valeurs Mobilières TD.

Dans le cadre de leur gestion globale de la liquidité, les Fonds ont conclu une convention de découvert bancaire avec Valeurs Mobilières TD (la « facilité de caisse »). Cette facilité permet aux Fonds, au besoin, de transférer des liquidités vers d'autres comptes afin de financer leurs contrats à terme normalisés aux termes des stratégies de couverture et de gestion des risques et de respecter les exigences de marges connexes, sans avoir à liquider certains portefeuilles de placement.

La facilité de caisse est exclusivement utilisée à des fins de gestion de la liquidité et non dans le but de créer un effet de levier. Par conséquent, sur une base nette, la position en trésorerie des Fonds demeure positive. De plus, la facilité de caisse ne comporte aucun montant en dollar maximum contractuel fixe. Le niveau de découvert bancaire disponible est plutôt établi selon la valeur des actifs détenus en garde par Valeurs Mobilières TD. Ainsi, tout découvert bancaire est réglé par les flux de trésorerie normaux et les transferts entre comptes.

En ce qui concerne les coûts, les montants prélevés sur la facilité de caisse portent intérêt à un taux variable, qui est calculé comme le taux de financement à un jour majoré de 0,25 %. À l'inverse, les soldes de trésorerie portent intérêt au taux de financement à un jour diminué de 0,50 %.

En outre, la facilité de caisse est garantie par les portefeuilles de placement des Fonds détenus par Valeurs Mobilières TD et elle ne comporte aucune clause financière restrictive. Aux 31 décembre 2025 et 2024, les Fonds respectaient les modalités liées aux soldes impayés de la convention.

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

Aux 31 décembre 2025 et 2024, le montant total prélevé sur la facilité de caisse s'établissait ainsi :

Fonds	2025 \$	2024 \$
Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus	(13 191 668)	(23 331 980)
Fonds obligations durables bonifiées Nymbus	(27 107 774)	(11 036 728)

14 Responsabilité du fiduciaire

Les Fonds sont tenus d'indemniser et de prémunir le fiduciaire, ses affiliés ou ses administrateurs, dirigeants, salariés ou mandataires à l'égard de ce qui suit :

- les demandes ou réclamations de quelque nature que ce soit (y compris les honoraires juridiques, les autres frais, charges et dépenses connexes) qui sont déposées, introduites ou présentées devant les tribunaux à l'égard de tout acte ou autre, effectué ou convenu, ou de toute omission, dans le cadre de l'exécution des obligations du fiduciaire ou du gestionnaire;
- les autres coûts, charges, frais et dépenses engagés concernant les affaires des Fonds et l'exécution des obligations du fiduciaire et du gestionnaire;
- la mise en cause de la responsabilité personnelle du fiduciaire découlant du défaut, par tout Fonds ou par le gestionnaire pour le compte des Fonds, de déclarer, de remettre ou de déduire les retenues à la source comme l'exige la Loi sur l'impôt, ou par ailleurs du non-respect de celle-ci, pourvu que le fiduciaire se soit fié de bonne foi au gestionnaire dans l'exécution de ses obligations aux termes des présentes et que sa responsabilité personnelle n'ait pas été mise en cause par la mauvaise foi du fiduciaire, son inconduite volontaire, une négligence grave de sa part, son imprudence à l'égard de ses obligations ou un manquement de la part du fiduciaire à la norme de diligence.

Cette indemnisation demeure en vigueur après la démission ou la destitution du fiduciaire ou du gestionnaire, ou encore la résiliation de la convention de fiducie cadre datée du 1^{er} février 2024 dans la mesure où ces obligations ont été engagées relativement à des années d'imposition comprises dans la durée de la convention de fiducie cadre.

15 Événements postérieurs à la date de clôture

Après le 31 décembre 2025, le gestionnaire a approuvé plusieurs changements structurels et liés aux distributions touchant les Fonds. Comme ces changements prennent effet après la date de clôture, ils n'ont entraîné aucun ajustement aux états financiers.

Transition vers le placement aux termes d'un prospectus : Après la clôture de l'exercice, les Fonds ont poursuivi le processus de transition vers un placement aux termes d'un prospectus déposé auprès des autorités en valeurs mobilières concernées. Le 28 août 2025, les Fonds ont reçu un visa pour le prospectus provisoire relativement aux parts des catégories A, F et I. La transition prendra effet seulement lorsque le visa pour l'approbation du prospectus définitif aura été obtenu.

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

Changement de dénomination : Le Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus a été renommé Fonds revenu mensuel Nymbus. Le changement de dénomination a été approuvé, mais il ne deviendra officiel qu'à l'émission du prospectus définitif.

Changement de désignation des parts de l'ancienne catégorie F et création d'une nouvelle catégorie F, dans le cadre du prospectus : les parts de catégorie F existantes des Fonds changeront de désignation pour devenir les parts de catégorie FP, permettant ainsi aux Fonds de créer de nouvelles parts de catégorie F offertes au public aux termes du prospectus simplifié.

Transfert de l'actif entre les catégories offertes aux termes d'un prospectus et celle offerte en vertu d'une notice d'offre. L'approbation du prospectus définitif donnera immédiatement lieu aux actions suivantes :

- Tous les actifs des catégories A, F et I des Fonds seront transférés aux catégories offertes aux termes d'un prospectus correspondantes, sauf la catégorie F existante du Fonds revenu mensuel Nymbus (auparavant, Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus).
- L'actif de la catégorie F existante de ce Fonds sera transféré aux nouvelles parts de série FP, qui sera offerte aux termes d'une notice d'offre aux termes d'une dispense de prospectus.
- La création d'une série de parts supplémentaire, la série FP : la création de cette série supplémentaire a été approuvée et le placement de ces parts sera effectué conformément aux dispositions du marché dispensé au moment du changement de désignation.

Modification des frais de gestion – catégorie A

Dès l'approbation du prospectus définitif, les frais de gestion applicables aux parts de la catégorie A seront réduits, passant de 2,00 % à 1,50 % de la valeur liquidative. Ce changement a été approuvé après la date de clôture de la période et n'entraîne donc aucun ajustement aux états financiers.

Fonds Nymbus

Notes annexes

31 décembre 2025

Le tableau suivant présente les catégories de parts des Fonds et indique celles qui sont ou seront offertes aux termes d'un prospectus ou d'une notice d'offre dans le cadre d'un placement privé, s'il y a lieu.

Catégorie	Méthode de placement	Statut / Transfert des actifs
Catégorie A	Prospectus	Les actifs existants seront transférés dès l'approbation du prospectus définitif.
Catégorie F	Prospectus	Les actifs existants seront transférés dès l'approbation du prospectus définitif, sauf pour le Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus
Catégorie I	Prospectus	Les actifs existants seront transférés dès l'approbation du prospectus définitif.
Catégorie K USD (lancée le 11 déc. 2025)	Notice d'offre (placement privé)	Catégorie déjà lancée; demeure aux termes d'un notice d'offre
Série FP (ancienne F)	Notice d'offre (placement privé)	Les actifs de la catégorie F existants du Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus seront transférés à la série FP à l'approbation du prospectus définitif.
Série FP	Notice d'offre (placement privé)	La série sera créée et distribuée aux termes d'une notice d'offre

Aucun autre événement significatif n'est survenu entre le 31 décembre 2025 et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.